

**Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Membres :

Présents:

Enseignants La Foye-Monjault: Mélanie BUREAU (CE2 /directrice) Sébastien GUYOT (CP), ,Laëtitia FEIBEL (CE1 CE2).

R.P.E. La Foye-Monjault : MME FORILLERE Victoria MME CORRE Elodie MME MONNET MARCEAU Sophie

Municipalité La Foye-Monjault: Dany MICHAUD (Maire), Maryse CALVO (adjointe et Vice-Présidente SIVU).

Enseignants Vallans : Benoit BIGOT (MS/ Directeur), Cécile PAPET (GS), Carole BLANCHET (PS)

R.P.E. Vallans: CHAUDRON Benjamin, GUYOT Noémie, Hélène PASCAULT

Municipalité Vallans: Nelly GEOFFROY (Adjointe au Maire et vice-présidente SIVU), Cédric BOUCHET (Maire)

Enseignants La Rochénard : Marjolaine BENOIST (CM1/CM2 Directrice), Isabelle SIRDEY (CE2/CM1 Directrice)

RPE La Rochénard : Marina GUILLOT et Christelle HURET

Municipalité La Rochénard : Mr Rapin, Mme BAMBERGER Aline

D.D.E.N: Annie ROSSELGONG (La Foye-Monjault), Marie-Claude GUIONNET (Vallans),

Excusée :

Mme PARIZOT, Inspectrice de la circonscription de Niort Marais et Préélémentaire

Geneviève COUTINOT (DDEN La Rochénard)

Président de séance: Benoit BIGOT

Chaque école a au préalable voté au sein de son conseil d'école la réunification d'un conseil d'école aux trois communes.

Le Conseil d'École débute à 18H00.

1.Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2.Vote du règlement intérieur.

Lecture des règlements de chaque école.

. Vote des règlements à l'unanimité (Voir annexes 1, 2 et 3).

3.Effectifs des écoles:

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	23 PS Carole BLANCHET			23 PS
MS / GS	22MS Benoit BIGOT			22 MS
GS /CP	27 GS Cécile PAPET			27 GS
CP / CE1		Sébastien GUYOT 24 CP		24 CP
CE1 / CE2		Laëtitia FEIBEL 18 CE1 + CE2		18 CE1 31 CE2
CE2 / CM1		Mélanie BUREAU 16 CE2		
CE2/CM1			14 CM1 + 7 CM2 Isabelle SIRDEY	14 CM1 30 CM2
CM1/CM2			23 CM2 Marjolaine BENOIST	
Total	72 élèves	73 élèves	44 élèves	189 élèves

Prévision d'effectif pour la rentrée 2022:

Vallans : 20 PS potentielles arrivées et 30 départs en CM2

4- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

VALLANS :

-Exercice PPMS incendie réalisé le vendredi 20 septembre 2021. Les 3 classes ont entendu l'alarme incendie, portes ouvertes.. Exercice non inopiné. Rassemblement sous le noyer qui s'est déroulé dans le calme pour les 3 classes.

Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

-Exercice PPMS Intrusion réalisé le vendredi 18 octobre 2021.

But : Comment réagir, quelle attitude adopter face à une intrusion de personnes mal intentionnées dans l'école ?

Exercice qui s'est fait sous la forme d'un jeu « cache -cache » ou « lion échappé d'un zoo » dans chaque classe. L'ensemble des élèves s'est mis contre un mur, lumière éteinte, volets fermés pour se montrer le moins possible, exercice réalisé dans le silence.

Exercice qui s'est bien déroulé. Chaque classe a entendu le signal sonore.

LA FOYE MONJAULT :

A-PPMS :

- **Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault**

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- Evènement climatique (tempête...)
- Sismique
- Inondation
- Mouvement de terrain, risque minier

B-Exercice tempête :

Il a été effectué le 28 septembre 2021, non inopiné. Les 3 classes se confinent dans le couloir, car accès aux WC + point d'eau et pas d'accès direct sur l'extérieur (fenêtres)

C-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 16 septembre 2021, non inopiné. Le lieu de mise en sûreté se situe sous l'ancien préau en face de la salle du conseil de la mairie avec présence d'un panneau de rassemblement.

D-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 05 octobre 2021. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe, sous les tables en s'enfermant à clé et en fermant les rideaux. Chaque classe a été prévenue en amont et l'explication s'est faite aux élèves suivant leur âge.

LA ROCHENARD :

-Exercice PPMS incendie réalisé le 12 octobre. Tout s'est bien passé.

- Exercice de confinement à venir (intrusion)

5- Projets :

VALLANS :

- Des rencontres individuelles ont eu lieu courant septembre dans la classe des PS. Mme BLANCHET a rencontré chaque parent afin d'échanger sur l'entrée à l'école maternelle, permettant de consolider le lien Ecole/famille.

- Passage de l'infirmière scolaire Mme BREMAUD le 11 octobre 2021 sur le thème de l'hygiène auprès des 3 MS/GS. Suite à l'absence de dépistage en MS par la PMI, tous les enfants de GS ont été vu par Mme Brémaud. L'infirmière de PMI Mme MEYER viendra également pour effectuer un dépistage auprès des MS cette année, date non connue à ce jour.

- L'école a participé le jeudi 21 octobre à une sortie au CAC de Niort pour visionner un film d'animation *Zébulon et les médecins volants*. Financé par l'Association de cantine de Vallans que nous remercions.

- Emprunts de livres, en demi groupes, à la bibliothèque municipale. La classe des GS est inscrite au prix des Incorruptibles. Remerciements à la bibliothèque de Vallans qui a acheté les livres et aux bénévoles pour venir lire les livres.

- Un projet recyclage initié par la mairie se met en place à l'école ayant pour but le tri des poubelles en classe. Il y aura une intervention de la CAN dans chaque classe les 22 et 23 novembre.

- Les GS iront à la piscine tous les jeudis du 6 avril au 9 juin 2022. L'école aura besoin de bénévoles pour participer à l'encadrement sinon les séances risquent d'être annulées.

- Un spectacle de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre à la salle des fêtes de Vallans. Le spectacle est proposé par la compagnie Planet'Mômes. Ce sera un spectacle interactif intitulé « ». Financé par l'APE que nous remercions.

Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

. Projet de l'année portant autour de la nature et plus particulièrement des insectes. Un séjour sur 2 jours et une nuit est en projet pour les élèves de MS GS. Pour ce faire, une réunion préparatoire sera organisée le avec tous les parents concernés et les personnes qui accueillent le séjour. Ce projet aurait lieu à l'Eco-camping de la Grève sur le Mignon (Charente Maritime). Le but de la réunion étant de présenter les lieux, les conditions de vie du séjour ainsi que la thématique du projet. Les élèves de PS iraient également au camping mais pour une sortie à la journée.

LA FOYE MONJAULT :

* **Visite infirmière** : Mme BREMAUD Jocelyne, le 8 et le 12 novembre 2020 pour les élèves de CE1 et les nouveaux élèves. (une autre date sera proposée)

* **Bibliothèque** :

- emprunts de livres par les élèves 1 fois toutes les 3 semaines.
- le prix des Incorruptibles (lecture des livres par des bénévoles) puis un vote organisé en lien avec la mairie (enseignement moral et civique, lecture / compréhension)
- la mise en relation avec des personnes ressources sur le village afin de nous faire découvrir un côté historique de La Foye-Monjault (questionner le monde, histoire)

* **Piscine** : 6 séances en octobre pour les CE2 et 8 séances en décembre-janvier pour les CP, merci aux parents accompagnateurs. Si d'autres créneaux sont ouverts par l'inspection, la classe de Mme Feibel pourra y aller.

* **Site école** : retours positifs des familles. Educartable : devoirs et cahier de vie pour la classe des CE2 / CM1.

* **Fête de Noël** : journée le jeudi 16 décembre avec cuisine, jeux, visionnage, et nouveauté avec un atelier « Annie » les 3 classes seront mélangées remis en question cause COVID

* **Spectacle CAC, Moulin du Roc** : remis en question cause budget APE + COVID

* **Semaine du goût** :

Le jeudi 14 octobre, nous avons eu la visite de la chèvrerie des filles avec dégustation de fromage.

Sur cette même journée, Cyrille, travaillant au CNRS, est venu présenter un légume, le panais, que les enfants ont pu déguster le lendemain à la cantine.

* **Mission océan** : découverte du tri, des déchets, autour d'une exposition classe par classe avec Annie sous forme de jeux, quizz...

* **Projet 5 continents** : la classe de Mme Feibel découvrira un continent par période.

LA ROCHENARD :

- CLAS en partenariat avec le centre socio-culturel de Mauzé : 6 enfants sont concernés, 5 bénévoles sont présents pour les accueillir les mardis soirs de 16h30 à 18h.

- Prêt de livres par la bibliothèque associative de La Foye-Monjault

- Participation au prix des Incorruptibles

- Invitation des élèves à participer aux cérémonies du 11 novembre. Mme Deboeuf, secrétaire de l'association des anciens combattants et le président de l'association sont intervenus dans les classes ce 8 novembre.

- Sortie au musée d'Agesci sur le thème des oiseaux de notre territoire : projet mis en place l'an dernier a enfin pu avoir lieu en septembre dernier. Les enfants ont participé à 3 ateliers : dessin d'observation d'oiseaux, jeu interactif pour repérer des oiseaux, visite du musée

- Intervention sur le respect par l'infirmière Mme Brémaud , le 22 novembre prochain. Cette intervention nous semble nécessaire car des tensions récurrentes perdurent entre certains enfants depuis la rentrée. Elle fera passer une visite médicale aux nouveaux élèves.

- Permis internet : Mme Têtu, adjointe à la gendarmerie de Beauvoir interviendra dans les classes le 13 décembre pour sensibiliser les élèves à Internet et leur faire passer le permis internet.

- Suite au projet calligraphie et enluminure avec Mr Pandraud l'an dernier, celui fera de nouvelles interventions dans les classes pour des ateliers dorure.

L' atelier dorure se déroule en deux séances les plus rapprochées possibles et il sera le même pour les deux classes de l'école de la Rochénard. - 1ère séance : les élèves fabriqueront à partir d'ingrédients naturels (œufs, miel et gomme arabique) de la détrempe médiéval qui servira de colle à l' or. Ils reporteront ensuite le motif sur une feuille canson puis poseront la première couche de colle. - 2ème séance : les élèves poseront la deuxième couche de détrempe puis doreront le motif avec des feuilles d' or et le cerneront à l' encre.

- Un projet est à l'étude pour faire intervenir la troupe « les explorateurs » afin que les enfants de La Rochénard puissent participer aux ateliers comme à La Foye- Monjault. La troupe souhaite présenter un spectacle à l'école alors qu'elle le présente aussi à la bibliothèque de LFM. Afin de limiter le coût, nous aimerions que la troupe accepte de faire les ateliers sans devoir financer 2 spectacles. Les élèves seront bien sûr invités à voir le spectacle qui se déroulera un samedi matin salle Monacalis.

**Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

- Projet avec la bibliothèque et l'association Soleil du Marais en juin : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible : une intervenante viendra dans chaque classe afin de présenter la vie des élèves au Burkina Faso (classe, jeux en récréation, travaux des enfants à faire à la maison...) + mini exposition sur les outils utilisés pour manger
- Un rucher communal va être mis en place. Les enfants vont participer à son installation. Projet en lien avec la mairie
- Travail autour de l'exposition sur le développement durable prêtée par la bibliothèque de La Foye.

Merci à l'association des parents d'élèves, au SIVU, à la mairie et à la bibliothèque sans qui ces projets ne pourraient avoir lieu.

6- RASED

- Présence d'un RASED : une psychologue scolaire Mme DARENNE et une maîtresse E Mme JOLY. Poste de maître G (non remplacé suite à une disponibilité de l'enseignante) au sein de l'école.

7 – Questions diverses :

Vallans

- La mairie de Vallans informe le Conseil d'école qu'à la suite de la'arrêt de travail de la cantinière, des plateaux repas seront distribués aux enfants à partir du 15 novembre, suite à l'impossibilité de recruter un ou une autre cantinière.

La Foye Monjault :

- Plusieurs familles ont interpellé les RPE sur des faits de violence (moqueries à répétition, réponses physiques et violentes, coups). Même si chaque famille a pu échanger avec l'enseignant de la classe concernée, nous prenons au sérieux ces différentes informations qui se sont cumulées lors de ces deux premiers mois d'école et nous voulions aborder le sujet et échanger avec l'équipe pédagogique du RPI.

les familles sont invitées à se rapprocher personnellement des enseignants ou de la mairie pour les problèmes concernant le temps méridien, l'infirmière scolaire sera sollicitée afin d'intervenir dans les classes pour en débattre.

- Certains élèves de CE2 qui sont dans la classe CE1-CE2 ne semblent pas pouvoir aller à la piscine alors qu'ils n'y sont pas allés. décision de l'inspection de l'éducation nationale, les créneaux peuvent se voir évoluer.

- Certaines familles s'interrogent sur le nombre d'adultes présents pour la surveillance lors de la pause méridienne. Cyril est présent pour surveiller la moitié de l'effectif de l'école soit environ 35 élèves avec une rotation vers 13h10, puis les enseignants prennent la surveillance à 13h50 sur ce temps méridien à l'extérieur.

Conseil d'école clos à 19H10

Mme le Maire de La Foye Monjault (1 ex.) Mme la Présidente du SIVU (1 ex.) D.D.E.N. La Foye Monjault (1 ex.)
D.D.E.N. Vallans (1 ex.) Parents élus au Conseil d'école (1 ex.) M. le Maire de Vallans (1 ex.) Ecole de La Foye Monjault (1 ex.)

Signatures des directeurs.

Ecole de La Foye Monjault.

Ecole de Vallans.

Ecole de La Rochénard

Signatures des maires.

Mairie de La Foye Monjault

Mairie de Vallans

Ecole de La Rochénard

**Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Annexe 1

**Ecole maternelle de Vallans
REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022**

Horaires et surveillance de l'école :

PS/MS/GS	Lundi, mardi, jeudi vendredi
MATIN	9h00-11h45 (ps/ms) 9h00- 12h00(gs) 13h15 – 16h30(ps/ms)
APRES-MIDI	13h30-16h30 (gs)

L'accueil a lieu le matin dans les classes à partir de 8h50.

Les élèves qui sont en garderie matin ou soir sont sous la responsabilité du SIVU. Pendant la pause méridienne, les élèves sont sous la surveillance du personnel municipal. A la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de leur famille sauf s'ils vont à la garderie ou prennent le car.

Les enseignants doivent être informés de l'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Tout changement sera indiqué dans le cahier de liaison.

Le transfert de responsabilité entre parents et enseignants a lieu à la porte de la classe.

Absences :

Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents.

Les absences imprévues doivent être signalées le jour même à l'école pour indiquer le motif.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'assurer une fréquentation régulière. Les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être obligatoirement présents à l'école maternelle à la rentrée scolaire.

A défaut d'une fréquentation assidue, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits par la directrice ou le directeur d'école après consultation de l'équipe éducative (*Règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques des Deux-Sèvres*).

Santé :

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Il est recommandé aux familles d'être vigilantes par rapport aux poux et de surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Suite aux mesures préconisées dans le protocole sanitaire liées à la crise de la COVID 19, il est demandé aux parents de ne pas mettre

leur enfant à l'école en cas de fièvre supérieure à 38 degrés C° ou de symptômes évoquant la COVID 19.

Assurance :

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat.

Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires

l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.

Vie scolaire :

Il est préférable d'inscrire les noms des enfants sur les serviettes et vêtements pour faciliter les recherches.

Il est interdit d'apporter des jouets et objets de valeur (bijoux, argent ...) à l'école.

Signature des parents :

**Conseil d'École du lundi 8 novembre 2021 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Annexe 2

Règlement intérieur /École LES MARRONNIERS 79360 LA FOYE-MONJAULT		
Horaires et surveillance de l'école.		
Lundi -Jeudi	08H55-11H55 / 13H30-16H30	
Mardi - Vendredi	08H55-11H55 / 13H30-15H00	
Mercredi	08H55-11H55	
<p>L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.</p> <p>Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont sous la surveillance du personnel communal (11h55 à 13h20).</p> <p>A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.</p> <p>A l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant sur le parking. En cas d'absence des parents, l'enfant sera dirigé vers une des trois garderies.</p>		
Absences / Retard.		
<p>La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.</p> <p>En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.</p>		
Santé		
<p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant. En cas d'accident, votre médecin ou s'il n'est pas disponible, le médecin le plus proche, sera appelé pour les soins. En cas d'urgence, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.</p> <p>Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents seront prévenus par téléphone.</p> <p>Aucun médicament ne doit être apporté à l'école par l'enfant. En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.</p> <p><u>Suite aux mesures préconisées dans le protocole sanitaire liées à la crise de la COVID 19, il est demandé aux parents de ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre supérieure à 38 degrés C° ou de symptômes évoquant la COVID 19.</u></p>		
Assurance		
<p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties...). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques. Une attestation d'assurance devra être remise à l'école en début d'année scolaire.</p>		
Vie scolaire		
<p>Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.</p> <p>Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits. (exemple : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...). L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.</p> <p>Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.</p> <p>Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trotinettes, ballon, cordes à sauter, ...).</p> <p>Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.</p>		
<p>Tout manquement aux règlements et règles de vie (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des punitions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.</p>		
<p>Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 08/11/16 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.</p>		
Les enseignants	Les parents	L'enfant

Annexe 3

Règlement intérieur / École LES ACACIAS 79270 LA ROCHENARD

Horaires et surveillance de l'école.

Lundi -Mardi -Jeudi - Vendredi

09H00-12H00 / 13H30-16H30

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont sous la surveillance du personnel communal (12H00 à 13h20).

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport. En cas d'absence des parents, l'enfant sera dirigé vers une des trois garderies.

Absences / Retard.

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

En cas d'accident, votre médecin ou s'il n'est pas disponible, le médecin le plus proche, sera appelé pour les soins. En cas d'urgence, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents seront prévenus par téléphone.

Aucun médicament ne doit être apporté à l'école par l'enfant, hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Assurance

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les jeux et jouets non dangereux tels que ballons en mousse, cartes Pokémon ... sont autorisés mais l'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants. Les appareils électriques et multimédia sont interdits.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et peuvent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves. Les enseignantes informeront les parents si nécessaire.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants

Les parents

L'enfant